



A tous les salariés d'ALIZE SFL, La Direction de la SFL veut faire travailler les salariés gratuitement !!!!!

Lors du CSE du 25/09 /2020, la direction a confirmé sa volonté de ne pas payer les 14h travaillées au delà des 1607h.

C'est une affaire qui dure depuis trop longtemps déjà et ce malgré toutes nos tentatives de modifier le projet initial.

En janvier 2020 la direction nous a informés en réunion CSE du planning annuel de travail qui s'appliquera pour les sites de Wissous et de Rottembourg. D'abord prévu de janvier à décembre, il incluait uniquement la journée de solidarité, soit 7h de travail.

Suite à nos remarques (CSE du 18/06/2020) concernant le respect de l'accord 35h de 2000, ce planning a été établi de juin n à mai n+1 mais intégrait également 9 semaines hautes avec des journées de travail de 8h avec 2 jours de RTT pour compenser 14h de travail au-delà des 1607h.

Dès la présentation, les membres du CSE ont fait part à la direction de leur désaccord en arguant du manque à gagner pour les salariés.

Le 19/06/2020, la direction a informé les salariés du planning via leur boîte mail professionnelle sans tenir compte de nos avis et sans jamais présenter directement son projet aux salariés,

Fin août, le jour de la signature des PV de réunions de CSE, le secrétaire du CSE a renouvelé oralement l'avis défavorable des membres sur ce calendrier.

Mais la direction est restée sourde.

Depuis, le CSE a continué à échanger des mails (27/08 28/08 31/08 07/09) argumentés, et malgré des éclaircissements apportés par la direction qui n'ont eu pour conséquence que de conforter la vision première qu'avaient eu les membres du CSE, nous avons encore une fois exigé la révision du planning pour le site de Wissous.

Au reste, **nous refusons ce planning annuel qui ne respecte pas l'accord 35h** de 2000 avec seulement 4 semaines hautes avec des journées de 8h seulement.

Nous refusons ce planning annuel de travail de la direction car il défavorise la situation économique des salariés en supprimant un potentiel de 14h supplémentaires payés à 125%.

Nous refusons ce planning car il est une première brèche dans l'accord 35h et parce que la direction fera tout son possible pour augmenter ce « volant d'heures » de 14 à 35h par exemple comme c'est le cas sur le site de Rottembourg et imposer des périodes pendant lesquelles il ne sera pas possible de poser les jours de RTT (lesquels peuvent être pris sur une période plus longue selon l'accord 2000). Nous refusons ce planning annuel que la Direction a imposé sans négociation et sans tenir compte de l'avis défavorable du CSE et des salariés.

Nous considérons que la direction a profité du calcul des 1607h pour créer un volant de 14h qu'elle pourra utiliser à sa guise.

Nous considérons que la situation économique de la SFL ne sera pas résolue grâce aux économies générées par ce volant de 14h sans compensation.

Aussi salariés de la SFL n'acceptons pas ce planning qui nous est en tout point défavorable et illégal et signons la pétition pour prouver à la direction notre attachement à l'accord 35h et à sa stricte application.

Nous considérons que si la direction veut octroyer des heures compensées, elle en a les moyens dans le cadre des heures supplémentaires, comme ce fut déjà le cas en 2019 et en 2020 et sans casser l'accord 35h de 2000.

Nous considérons que la direction n'entend pas non plus écouter l'avis de l'inspection du travail.

Les membres du CSE CGT d'ALIZE SFL,